LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE SON EMINENCE

MONSEIGNEUR

LE CARDINAL DE NOAILLES

ARCHEVESQUE DE PARIS,

Au ſujet de la Conſtitution de Nôtre Saint Pere le Pape, du 8. Septembre 1713.

A PARIS,

Chez JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy, & de ſon Eminence Monſeigneur l'Archevêque, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

M. DCCXIV.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE PASTORALE
ET MANDEMENT
DE SON EMINENCE
MONSEIGNEUR
LE CARDINAL DE NOAILLES
ARCHEVESQUE DE PARIS,

Au ſujet de la Conſtitution de Notre Saint Pere le Pape, du 8. Septembre 1713.

LOUIS ANTOINE DE NOAILLES, par la permiſſion Divine, Cardinal Prêtre de la ſainte Egliſe Romaine du Titre de ſainte Marie ſur la Minerve, Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, Proviſeur de Sorbonne & Superieur de la Maiſon de Navarre : Aux Fidéles de nôtre Diocéſe, SALUT ET BENEDICTION. Nous croirions manquer à l'édification que nous vous devons, Nos tres-chers Freres, & ne pas répondre à l'attachement ſincere dont vous nous avez donné tant de preuves, ſi nous gardions le ſilence dans le tems que vous entendez parler de tous côtez de la Conſtitution de Nôtre ſaint Pere le Pape.

Epiſt.39.l.9. Epiſt.55. ad Anton. S. Gregoire le Grand nous apprend que S. Pierre le premier des Apôtres, & le Chef de l'Egliſe, a fait voir qu'il n'étoit pas moins le Vicaire de la charité & de l'humilité de JESUS-CHRIST, que de ſon autorité, lorſqu'il a rendu compte de ſa conduite aux Fidéles de Jeruſalem, qui étoient alarmez, pour ne pas dire ſcandaliſez, de ce qu'il étoit entré dans la maiſon de Corneille, & qu'il l'avoit baptiſé. S. Cyprien en a uſé de même dans le tems que l'on ſemoit dans le public des diſcours contraires à la verité, qui avoient ébranlé & indiſpoſé contre luy quelques eſprits.

C'eſt, Nos tres-chers Freres, pour imiter l'exemple de ces grands Saints, & pour fortifier de plus en plus les liaiſons que Dieu veut qui ſoient entre le Paſteur & le Troupeau, que nous voulons vous apprendre par nous-mêmes le parti que nous avons pris à l'égard de la Conſtitution, & les motifs qui nous y ont engagez.

Nous ne nous y ſommes déterminez qu'après avoir ſouvent peſé devant Dieu tous les autres partis, qui nous ont été propoſez, & qu'après nous être convaincus qu'il étoit le plus reſpectueux pour le ſaint Siege & le plus propre à conſerver la verité, & à vous donner une paix que nous deſirons depuis ſi long-tems, & que nous voudrions acheter aux dépens de nôtre vie.

Cependant comme il eſt écrit que les Diſciples de la verité ſeront, à l'exemple de leur Maître, traitez de ſeducteurs, quoique ſinceres & veritables, Nous ne ſerons point ſurpris qu'il arrive aux Evêques ce qui eſt arrivé à JESUS-CHRIST même, dont on faiſoit courir pluſieurs bruits ſecrets parmi le peuple, *les uns diſant, c'eſt un homme de bien, les autres diſant, non, mais il ſeduit ceux qui l'écoutent.*

Ut ſeductores & veraces. 2. Cor. 6. 8.

Joan.7.v.12.

Quoiqu'il ſoit glorieux aux ſerviteurs d'être traitez comme leur Maître, il eſt pourtant vray que l'ange de tenebres peut profiter de ces nuages pour autoriſer les libertins, pour troubler les foibles, & pour induire les ſimples dans des ſentimens tout oppoſez à la verité, à la juſtice.

C'eſt à nous, Nos tres-chers Freres, que Dieu a chargez de vôtre ſalut, de prévenir ces maux, & de les détourner de deſſus vous.

Quiconque eſt bien inſtruit dans la ſcience des divines Ecritures, & dans l'Hiſtoire de l'Egliſe, ſera moins ſurpris de ce qui

qui ſe paſſe aujourd'huy : car tous ces jours orageux ont été clairement predits par le Saint-Eſprit, & un grand nombre d'exemples les ont retracez de ſiecle en ſiecle ; la raiſon meſme en eſt marquée dans les Livres Saints, qui nous apprennent que c'eſt pour éprouver & pour exercer la Foy & la conſtance des Juſtes, pour les tenir dans une dependance profonde ſous la main de Dieu, pour les enraciner dans l'humilité, pour les porter à une priere, & à un gemiſſement ſans relâche, & pour les faire ſouvenir que l'Egliſe, à laquelle ils appartiennent, eſt l'Egliſe Militante, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt deſtinée à combattre, au lieu que celle du Ciel eſt reſervée pour le triomphe.

Paul & Barnabé ſe ſeparerent, ſans que la Religion & la Charité en ſouffriſſent, Euſtathe, Paulin, & Melece furent diviſez dans Antioche, ſans rien perdre de leur vertu, & ſans que l'Egliſe ait heſité pour cela de les mettre au nombre des Saints qu'elle honore par un culte ſolemnel ; S. Cyrille d'Alexandrie, ſaint Epiphane furent long-tems oppoſés à S. Jean Chryſoſtome.

Ainſi, Nos tres-chers Freres, ne vous laiſſez point abbattre par les apparences de diviſion, ou plûtôt par la diverſité des ſentimens qui ſe trouvent entre les Evêques.

Voſtre conſolation doit être, que cette diverſité ne touche point la ſubſtance de la Foy, & ne rompt point les nœuds ſacrez de la Charité ; quoique dans l'Aſſemblée les Prélats n'ayent pas eu les mêmes vûës, nul d'entr'eux n'a pris le parti de l'erreur, nul ne s'eſt déclaré contre la verité, ils ont ſeulement choiſi des expediens differens pour terminer l'affaire importante qui attire aujourd'huy l'attention de toute l'Egliſe.

Comme un grand nombre de Propoſitions condamnées dans la Conſtitution, ſont de l'aveu de tout le monde obſcures & ambigües, comme le ſens que le Pape à condamné, ne ſe preſente pas d'abord à l'eſprit, les Prelats ont jugé qu'il falloit en donner des explications, les uns ont crû entendre aſſez bien la Conſtitution pour donner eux-mêmes ces explications, les autres n'ont pas trouvé que celles qu'on avoit dreſſées fuſſent ſuffiſantes, pour prevenir les abus que l'on pourroit faire de la Conſtitution, ny qu'elles fuſſent données d'une maniere capable d'inſtruire les Peuples de l'intention

que les Evêques ont euë en acceptant la Conſtitution ; c'eſt pour cela que ſans conteſter plus long-temps entre nous, pour fixer le ſens des cent une Propoſitions ; & pour ne point nous expoſer à le determiner d'une maniere qui pourroit être oppoſée aux intentions de Sa Sainteté, & à celle des Evêques des autres Egliſes ; nous avons perſiſté à repreſenter ce que nous avions déclaré dés le commencement.

Que nous croyions que le parti le plus ſage, le plus moderé, le plus reſpectueux pour le S. Siege, le plus sûr pour la verité, le plus canonique, & le plus conforme à la pratique, ſoit des Evêques particuliers, ſoit des Conciles, quand ils ſe ſont trouvez en pareil cas, étoit de recourir au Pape, de lui propoſer nos peines & nos difficultez, & de le ſupplier de nous donner les moyens de calmer ſûrement les conſciences alarmées, de ſoûtenir la liberté des Ecoles Catholiques, & de conſerver la paix dans nos Egliſes.

Nous ſommes perſuadez, Nos tres-chers Freres, que le reſpect que vous avez pour le S. Siege vous fait penſer en cela comme nous, & nous vous aſſurons qu'il n'y aura jamais de noſtre part le moindre retardement pour ſuivre une voye, qui dans la diſpoſition preſente des eſprits nous a paru ſi neceſſaire & ſi conforme aux regles.

Dieu qui voit le fonds de nos cœurs, ſçait qu'étant chargez par nôtre miniſtere de conſerver la verité & la paix, nous avons uniquement en vûë de vous expoſer nettement les veritez que vous devez croire, & les erreurs que vous êtes obligez de rejetter, que nous deſirons que l'on ôte aux uns tout pretexte de ſe ſouſtraire aux Cenſures de l'Egliſe, & aux autres toute occaſion de donner leurs ſentiments particuliers pour Dogmes de Foy ; que l'on conſerve aux Ecoles Catholiques la liberté que le Concile de Trente leur a laiſſée, & qu'on ne donne pas lieu à de nouvelles queſtions, plus propres à exciter des diſputes, qu'à fonder par la foy l'édifice de Dieu dans les ames.

Puiſque la ſeule crainte d'alterer le depôt de la Doctrine Evangelique, ou de ne donner à l'Egliſe qu'une paix fauſſe & dangereuſe, nous a engagez à propoſer nos difficultez au Pere commun des Fidéles, attendons en paix, & avec confiance ce qu'il plaira à Dieu de luy inſpirer pour le bien ſolide de l'Egliſe : cependant ne vous écartez jamais du reſpect & de la veneration qui ſont ſi legitimement dûs au Chef de l'E-

gliſe, qu'il n'y ait parmi vous ni diſputes ni diviſions, mais demeurans unis enſemble dans un même eſprit & dans un même ſentiment, que l'amour que vous avez fait paroiſtre juſqu'ici pour les veritez de la Foy, vous porte uniquement à prier pour ceux qui en ſont les depoſitaires.

Nous ſçavons, Nos tres-chers Freres, qu'il y en a pluſieurs d'entre-vous, qui depuis que la Conſtitution eſt arrivée n'ont point ceſſé de s'offrir jour & nuit dans l'humiliation, & dans les larmes, comme des Victimes de Pénitence, & de Charité pour obtenir que nous priſſions le parti qui conviendroit le plus à la gloire de Dieu, & à l'utilité de la Religion. Nous vous exhortons de tout notre cœur de continuer ces Sacrifices ſi purs, & ſi efficaces devant Dieu : les Prieres ferventes *Act. 4. v. 31.* & continuelles de l'Egliſe de Jeruſalem, obtinrent de Dieu une nouvelle plenitude du Saint-Eſprit ſur les Apôtres, & les ſaints Peres nous apprennent que les Prieres du troupeau réüni avec le Paſteur font une ſainte violence à Dieu.

Il a commencé à donner à l'Etat la Paix que vous lui demandiez depuis ſi long-tems, celle de l'Egliſe ne doit pas vous être moins précieuſe ; ne negligeons donc rien pour l'obtenir, ſur tout Nous vous conjurons avec ſaint Paul par Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, & par la charité du Saint Eſprit, *de nous aider par les Prieres que vous ferez à Dieu pour Nous.* *Rom. 15. 30.* Jamais ce ſecours ne nous a été plus neceſſaire pour obtenir de Dieu, la force, les lumieres, & la conſolation dont nous avons beſoin pour remplir tout ce que nous devons à la verité, ſans bleſſer la charité, & ſans rompre jamais l'unité. C'eſt dans cet eſprit, que d'abord que nous avons ſçu que le Pape avoit cenſuré le Livre *des Reflexions*, nous l'avons auſſi-tôt condamné, & nous ſommes perſuadez que vous avez trop de déference pour vos Paſteurs, pour conſerver encore de l'attachement pour un Ouvrage proſcrit dans notre Dioceſe, & dont la lecture vous eſt interdite.

A ces Causes, Nous renouvellons la condamnation que nous avons faite *du Nouveau Teſtament en François avec des Reflexions Morales ſur chaque verſet*, &c. *à Paris* 1699. & autrement, *Abregé de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apoſtres, des Epîtres de ſaint Paul, des Epîtres Canoniques & de l'Apocalypſe, ou Penſées Chrétiennes ſur le Texte de ces Livres Sacrez*, &c. *à Paris* 1693. & 1694. Deffendons à tous nos

Dioceſains de le lire, & de le garder, leur ordonnons d'en apporter les Exemplaires au Greffe de notre Officialité : comme auſſi défendons conformément aux ſaints Decrets, à la Diſcipline de l'Egliſe en General, & à celle de l'Egliſe Gallicane en particulier, à tous Chapitres, Abbaïes, Communautez Seculieres, & Regulieres, & generalement à toutes perſonnes Eccleſiaſtiques, de quelque qualité, ou condition qu'elles ſoient, ſe diſant exemts, ou non exemts, ſous peine de ſuſpenſe encouruë par le ſeul fait, d'exercer aucunes fonctions, ni Actes de Juriſdiction à l'égard de ladite Conſtitution, & de la recevoir indépendemment de l'autorité qu'il a plû à Dieu d'attacher à nôtre caractere, & contre la ſubordination établie par l'Ordre Hierarchique, dont nous declarons que nous ne maintenons les Regles en cette occaſion, que pour être plus en état par les éclairciſſemens que nous attendons du ſaint Siege, de marquer préciſement les ſens erronées que le Pape a condamnez, & de prendre ſous le bon plaiſir de Sa Sainteté les moïens de faire executer ladite Conſtitution d'une maniere utile à l'Egliſe, agréable au Roi, & capable de donner aux pieuſes intentions de SA MAJESTE' l'effet que ſon zele pour le bien de la Religion lui fait deſirer. Et ſera notre preſent Mandement, publié & affiché par tout où beſoin ſera, & lû dans toutes les Communautez Seculieres & Regulieres. DONNE' à Paris, en nôtre Palais Archiepiſcopal le vingt-cinquiéme jour de Février mil ſept cens quatorze.

Signé, L. A. CARD. DE NOAILLES Ar. de Paris.

Par ſon Eminence,

CHEVALIER.

VA1
1522204